



# Les salariés grévistes ont eu raison !

Pendant plus d'une semaine, plus d'une centaine de salariés ont été le moteur d'une importante mobilisation, marquée par une grande détermination, pour exiger l'indemnisation du chômage partiel à 100%.

Cette grève, dure, a permis de rouvrir les négociations. Soutenus par la CGT, les grévistes ont donné un sens à la nécessité de la lutte, car sans elle, le premier projet d'accord « sans contenu » serait resté en l'état, c'est-à-dire l'indemnisation à seulement 60% du salaire.

## **Oui, les salariés en grève ont eu raison !**

Après plusieurs réunions de négociations, la direction soumet, à signature, l'accord d'accompagnement des périodes de chômage partiel pour l'année 2009, ainsi qu'un avenant à l'accord ARTP sur la dégressivité des primes de quart (ITDR ou GRDT) d'ici Mercredi 18 Février.

## **Que contient cet accord ?**

L'accord qui nous est présenté contient des avancées, mais également des contre-parties.

### **Les points positifs :**

- Maintien de la rémunération à 100% pendant les périodes de chômage partiel pendant 35 jours, au-delà il y aurait une renégociation.
- Maintien du calcul des congés payés comme en période normale.
- Maintien du calcul du 13<sup>e</sup> mois comme en période normale, sous condition de signature de l'ensemble des organisations syndicales.
- IDTR (GRDT) perçue pendant la période de chômage.
- DIF (Droit individuel à la Formation) utilisé comme temps de travail effectif pendant les périodes de chômage avec paiement des primes permanentes, primes de quarts, et d'IDTR.

### **Les points négatifs :**

- Récupération pour les salariés de 5 jours de travail sur une période de 2 ans.
- L'employeur utilisera 2 jours ARTP sur 3 acquis par trimestre.
- L'employeur s'engage à utiliser 10 jours maximum de CET pour les salariés ayant leur compteur au-dessus de 15 jours.
- Pas d'ITDR pour les salariés basculant directement par exemple d'un horaire 2x8 à une période de chômage partiel sans faire partie d'une équipe de redéploiement.

## **L'analyse de la CGT :**

Permettre aux salariés de percevoir son salaire à 100% pendant les périodes de chômage s'apprécie au regard des difficultés que beaucoup rencontrent en terme de pouvoir d'achat. La direction a pris en compte la principale revendication des salariés, pour autant les contre parties demeurent, bien que l'avance faite par l'employeur est passée de 10 jours à 5 jours de récupération.

Contrairement au premier projet, la direction a mis sur la table une participation financière, la pression des salariés en grève y est pour beaucoup.

**D'ailleurs, la CGT a tendance à penser que si le rapport de force avait été plus important, le dossier serait encore plus présentable.**

## **L'avis de la CGT :**

Dans une telle période où les doutes et incertitudes demeurent concernant l'avenir de nos emplois, l'avenir de notre entreprise, la CGT mesure le contenu de l'accord en lien avec le niveau de la mobilisation.

Prendre la décision de valider ce projet n'est pas rien, la Cgt ne crie pas victoire, la direction aurait pu aller plus loin.

**Certes l'accord contient des injustices qu'il faudra combattre sur le long terme, et cela va bien au-delà de l'année 2009, pour autant « les points positifs » ne peuvent être balayés d'un seul revers d'autant qu'ils sont le résultat de la lutte.**

**Cet argument amène la CGT à signer cet accord, d'autant** qu'il peut être amélioré si l'Etat décide d'intervenir sur le financement du chômage partiel le 18 Février.

Là encore, le rapport de force sera nécessaire dans tout le pays.

## **Les dispositions au volontariat :**

- Si des salariés ne souhaitent pas bénéficier des mesures décrites dans l'accord (et donc rester dans le cadre des textes légaux : indemnisation à 60%), ils doivent par écrit en informer leur RRH, ils s'y engageront définitivement pour l'année entière.
- Concernant les jours de travail à récupérer, le salarié pourra à sa convenance placer un jour de congé.

## **Poursuivre nos exigences !**

La bataille des idées doit maintenant se recentrer sur l'essentiel que représente la charge de travail et l'emploi.

La direction, dans l'urgence, doit trouver des solutions pour donner de l'activité à tous les secteurs de notre entreprise.

La politique industrielle doit s'ouvrir à la diversification, c'est une condition indispensable pour apporter des garanties d'emplois à tous les travailleurs du site, qu'ils soient statutaires Chantiers, Sous Traitants ou Intérimaires.

Notre organisation syndicale reste mobilisée et va engager un travail de fond pour faire intervenir les pouvoirs publics sur la situation de notre entreprise.

La situation des Sous Traitants est également très préoccupante, les licenciements se développent et cela n'est pas acceptable.

**La CGT le répète, les salariés n'ont pas à payer cette crise !**

La revendication portée par la CGT d'une Sécurité Sociale Professionnelle est plus que jamais posée.

**Maintenir, garantir tous les emplois, tel est le combat à poursuivre, dans l'intérêt de toutes et tous.**